

Taxe sur les produits sucrés : oui, mais allons au bout de la logique

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 propose l'extension de la taxe dite « soda » à certains produits alimentaires sucrés. La Fédération Française des Diabétiques accueille favorablement cette mesure, tout en rappelant que la lutte contre les maladies chroniques ne peut reposer sur le seul levier fiscal.

L'extension de la taxe sur les produits sucrés transformés vise à inciter les industriels à réduire les quantités de sucres ajoutés dans leurs recettes. Pour la Fédération, cette orientation va dans le bon sens : il est indispensable d'agir sur l'environnement alimentaire pour freiner la progression du diabète de type 2, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires.

Elle rappelle cependant que la prévention ne peut pas reposer sur le seul levier fiscal. Pour endiguer la progression du diabète de type 2, de l'obésité et des autres maladies chroniques, il est indispensable d'agir sur l'ensemble de l'environnement alimentaire.

La Fédération appelle ainsi les pouvoirs publics à compléter cette mesure par trois actions prioritaires :

- Rendre le Nutri-Score obligatoire ;
- Mettre en place un panier de 100 produits sains à prix coûtant ;
- Interdire le marketing alimentaire ciblant les enfants.

[Découvrez dès à présent notre analyse et nos propositions.](#)